

N° 24 – MAI 2013

INFORMATIONS STATISTIQUES

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AVRIL 2013

Dans le canton de Genève, la tendance à la baisse du taux de chômage enregistrée depuis le début de l'année s'interrompt. En avril 2013, le taux de chômage augmente de 0,2 point de pourcentage par rapport à mars et s'établit à 5,5%. En variation annuelle, il augmente de 0,6 point de pourcentage.

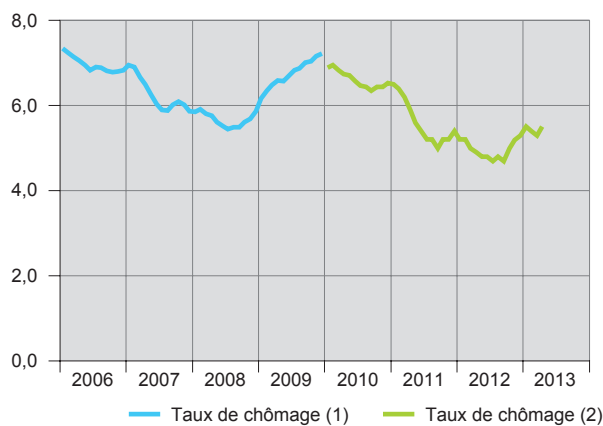
Fin avril 2013, le canton compte 12 791 chômeurs inscrits et 15 772 demandeurs d'emplois inscrits (respectivement +2,1% et +1,8% par rapport au mois précédent).

En Suisse, contrairement à Genève, en avril 2013, le taux de chômage se replie de 0,1 point de pourcentage et atteint 3,1%.

L'introduction au 1^{er} février 2012 de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend toujours certaines comparaisons annuelles délicates.

Taux de chômage dans le canton

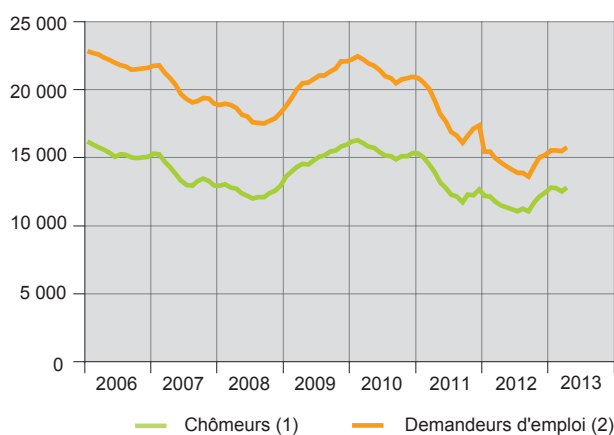
En %



- (1) Jusqu'en 2009, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le RFP 2000.
 (2) Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.

Demandeurs d'emploi et chômeurs dans le canton

Effectif



- (1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.
 (2) Toutes les personnes inscrites à un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

SITUATION À LA FIN AVRIL 2013

T 01

CANTON DE GENÈVE / SUISSE

	Avril	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		absolue	en %	absolue	en %
Taux de chômage, en % (1)					
Genève	5,5	0,2	///	0,6	///
Suisse	3,1	- 0,1	///	0,3	///
Chômeurs inscrits dans le canton					
Effectif total, en fin de mois (2)	12 791	258	2,1	1 297	11,3
Chômeurs de 15 à 24 ans (2)	1 176	17	1,5	149	14,5
Chômeurs depuis plus d'une année (2)	2 597	40	1,6	24	0,9
Chômeurs arrivés en fin de droits (3)	165	- 167	- 50,3	- 113	- 40,6
Entrées (4)	2 048	407	24,8	522	34,2
Sorties (5)	1 784	- 90	- 4,8	6	0,3
Durée moyenne du chômage, en jour					
Genève	233	- 2	- 0,8	- 38	- 14,0
Suisse	201	3	1,3	- 6	- 2,8
Demandeurs d'emploi inscrits dans le canton					
Effectif total, en fin de mois (6)	15 772	282	1,8	1 146	7,8
Demandeurs d'emploi non-chômeurs (7)	2 981	24	0,8	- 151	- 4,8
Entrées (8)	1 668	250	17,6	467	38,9
Sorties (9)	1 383	- 71	- 4,9	- 169	- 10,9
Personnes bénéficiant des mesures cantonales (10)					
Effectif total	449	1	0,2
Personnes en emploi de solidarité					
Effectif total	761	- 1	- 0,1	101	15,3
Réductions d'horaire de travail (RHT) dans le canton (11)					
Entreprises autorisées	54	- 2	- 3,6	7	14,9
Travailleurs concernés	829	- 154	- 15,7	328	65,5
Licenciements collectifs annoncés à l'OCE (12)					
Entreprises	9	3	50,0	4	80,0
Personnes licenciées	181	81	81,0	120	196,7
dont résidant dans le canton	86	18	26,5	50	138,9

(1) Taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le relevé structurel de la population 2010.

(2) Personnes annoncées auprès d'un office régional de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

(3) Une personne en fin de droits est une personne qui a épuisé la totalité des journées indemnisables par l'assurance-chômage auxquelles elle avait droit. A noter : cette statistique ne considère que l'extinction du droit aux indemnités versées par les caisses d'assurance-chômage et ne tient pas compte des aides cantonales et communales (résultats provisoires fournis par les caisses d'assurance-chômage).

(4) Somme des nouvelles inscriptions au chômage avec le statut de «chômeur» et des passages du statut de «non-chômeur» à celui de «chômeur».

(5) Les sorties se composent des désinscriptions de chômeurs et des passages du statut de «chômeur» à celui de «non-chômeur».

(6) Toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

(7) Demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement mais qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi.

(8) Nouvelles inscriptions de dossiers au cours du mois sous revue.

(9) Annulations de dossiers effectuées au cours du mois sous revue.

(10) Les mesures cantonales regroupent les stages de requalification cantonaux (STAREC), qui remplacent les programmes cantonaux d'emploi et de formation, et les allocations de retour en emploi (ARE). Depuis novembre 2012, seules les décisions de mesures actives sont comptées.

(11) Préavis d'autorisation de réduction d'horaire de travail délivrés par l'OCE à des entreprises d'au moins six travailleurs.

(12) Selon la date d'annonce à l'OCE. Licenciements de six personnes ou plus (chiffres provisoires).

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail

Symboles

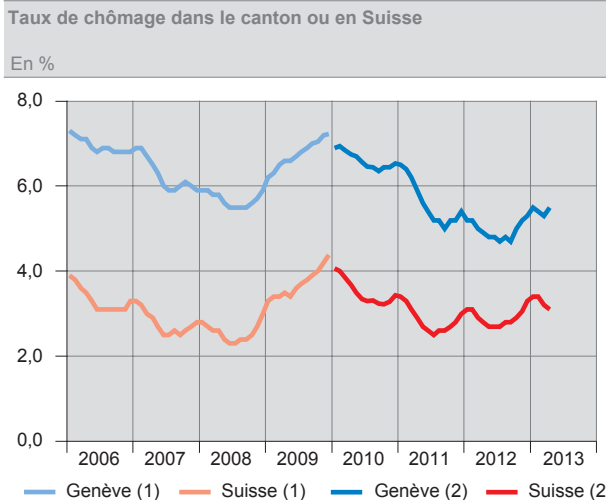
- : valeur nulle

/// : aucune donnée ne peut correspondre à la définition

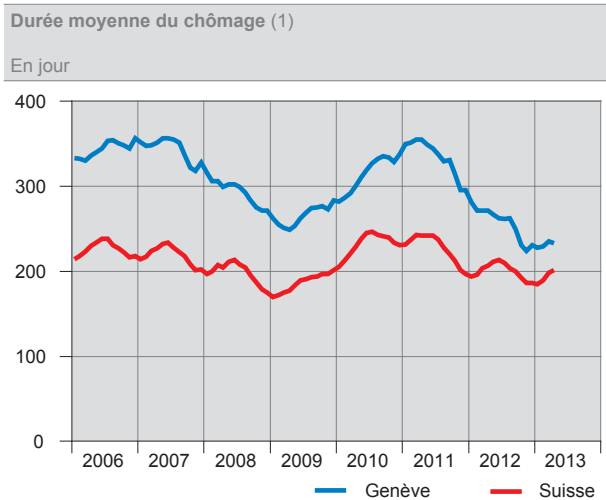
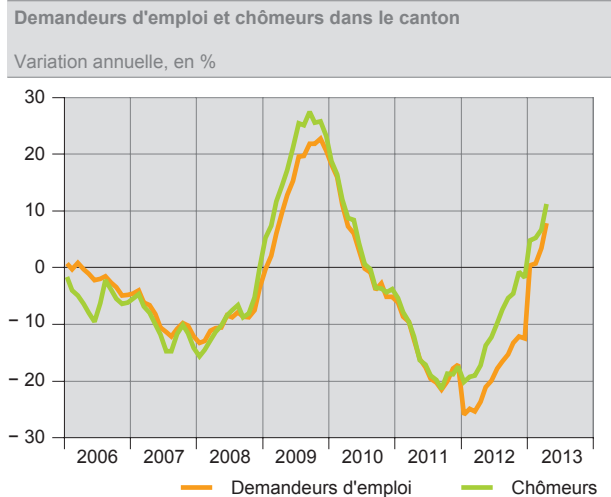
Remarque : l'introduction au 1^{er} février 2012 de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) rend certaines comparaisons annuelles délicates.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

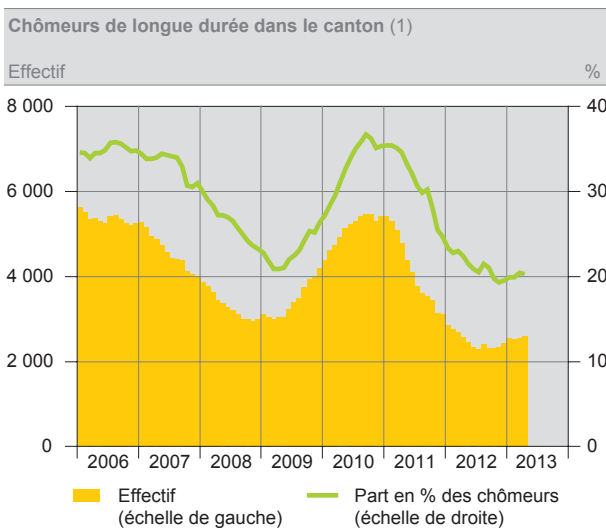
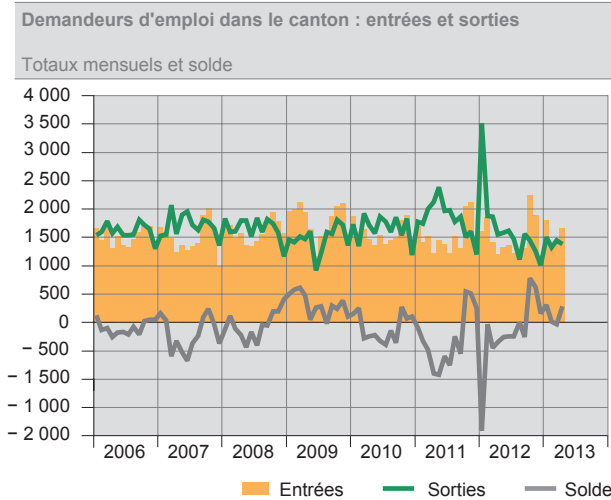
http://www.ge.ch/statistique/domaines/03/03_03/apercu.asp



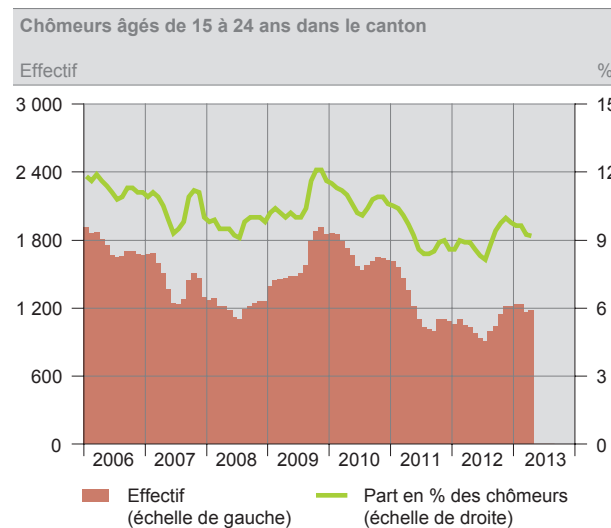
(1) Jusqu'en 2009, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée par le RFP 2000.
 (2) Dès 2010, taux calculé par le SECO avec pour dénominateur la population active déterminée à partir du relevé structurel de la population 2010.



(1) Durée totale du chômage divisée par l'effectif de chômeurs en fin de mois. En nombre de jours.



(1) Chômeurs inscrits depuis plus d'un an.



Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE) - Statistique du marché du travail